



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 031 / 2018 DU 23.08.2018

Relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française.

Date de convocation : 16 août 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 16 août 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 août 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : 28 AOÛT 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>08</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	22	PROCURATION	08
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	22						
PROCURATION	08						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Jean CHICOU
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA		X	Lorraine HUNTER
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAA TUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Yvette LICHTLE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	22	11	8 procurations

DELIBERATION N° 031 /2018 du 23.08.2018

Relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le programme d'acquisition d'engins roulants à réaliser ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Dans la continuité du programme de renouvellement du parc automobile du bureau infrastructure et bâtiment, la commune de Pirae souhaite acquérir trois (3) nouveaux véhicules et engins, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque
2. Un (1) véhicule utilitaire type double cabines à benne basculante
3. Un (1) véhicule utilitaire type fourgon

Pour cela la commune de Pirae sollicite le concours financier de la Polynésie Française par le biais de la Délégation au Développement des Communes, sous le plan de financement adopté par la présente délibération.

Après en avoir délibéré en sa séance du 23.08.2018

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le programme d'acquisition de matériel roulant dont la décomposition figure ci-après est approuvé.

Ces acquisitions sont destinées à l'exercice des missions réalisées par le bureau infrastructure et bâtiment, elles consistent en l'achat de :

1. Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque
2. Un (1) véhicule utilitaire type double cabines à benne basculante
3. Un (1) véhicule utilitaire type fourgon

Article 2 : Le plan prévisionnel du programme d'acquisition de matériel roulant est établi comme suit :

	Cout (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention de la DDC	Montant de la subvention DDC	Montant de la participation communale
Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque	16 105 778 F CFP	50%	8 052 889F CFP	8 052 889F CFP
Un (1) véhicule utilitaire type double cabines à benne basculante	6 400 000 F CFP	50%	3 200 000 F CFP	3 200 000 F CFP
Un (1) véhicule utilitaire type fourgon	4 850 000 F CFP	50%	2 425 000 F CFP	2 425 000 F CFP
TOTAL	27 355 778 F CFP		13 677 889 F CFP (50%)	13 677 889 F CFP (50%)

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la ou les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention, de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5. : Le directeur général des services, le service cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE,
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le **28 AOUT 2018** et publication du **28 AOUT 2018**

Pour le Maire absent



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint

